



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

**Secrétariat général**

**Service de la réglementation et des affaires générales**

**ARRÊTÉ n° 2014/041 / P R E F / S G / S R A G**  
**AUTORISANT UNE MANIFESTATION SPORTIVE**  
**A SAINT-MARTIN**

**Le 03 mai 2014**

**Le préfet délégué auprès de la représentante de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- VU** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- VU** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- VU** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- VU** l'arrêté n° 2013/155 du 24 septembre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès de la représentante de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU** la demande en date du 27 février 2014 formulée par Monsieur Arnell SAINT ELMO, président du Vélo Club de Grand Case ;
- VU** la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- VU** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 28 mars 2014
- VU** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 17 avril 2014 ;
- VU** l'avis favorable du SDIS en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 ;
- VU** l'avis favorable de la DDJS en date du 25 mars 2014 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

# ARRÊTE

**Article 1er** : Monsieur Arnell SAINT ELMO, président du Vélo Club de Grand Case, est autorisé à organiser une course cycliste le samedi 03 mai 2014 à 15heures, selon le parcours suivant :

Départ face à la pharmacie de Cul de Sac, giratoire de Cul de Sac, RN7 Grand Case, Bld Franklin Laurence, demi-tour station de la Savane (8 fois le circuit)

**Article 2** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté ;
- Présence d'une ambulance et deux secouristes.

**Article 3** : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Martin, le 28 avril 2014

Le préfet



Philippe CHOPIN

Samedi 3/15/14

Nombre de spectateurs attendus : 300 -

DESIGNATION DES POINTS DANGEREUX NECESSITANT LA PRESENCE DE  
SIGNALEURS

- Intersection RN7 - Simply Market - Intersection Shanty town.
- Quatre cul de sac -
- Entrée chevise -
- BLVD Franklyn Pharmacogrol case
- Entrée Happy bay
- DP - station essence.
- Intersection ancienne Route grand case face a Simply Market.

DESIGNATION DES SIGNALEURS

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	N° du permis de conduire	Date de délivrance
David Antoine	13-01-64	Grand case	1105963 00066	14-08-12
GONDS Charles	10-11-70	Grand case	0803963 00075	26-10-08
HODGE Yaniel	20-06-76	BLVD Grand Case	2208963 00025	25-11-97
ARTELL Anthony	15-9-86	Ton Vernon	0101963 00005	23-10-06
Fleming J. Michel	17-05-73	Hameau du pont	9111963 00009	29-7-94
Flander Jenica	30-01-76	Quartier d'aleans	1976 013 076	20-3-2017
Lake Anne M.	15-08-74	0 " "	9704963 00035	01-08-2005
Lake Max	09-09-90	Grand case	080997100 289	26-10-09
Dubois Charlotte	25-09-66	Grand case	8502963 00013	06-11-06
HODGE Nathalie	18-3-71	Quartier d'aleans	9706963 00048	14-2-08
Charbonnier David	10-7-60	Grand case	8903963 00009	15-11-89
GONDS Shaeline	16-7-67	Grand case	8909963 00015	24-01-90
Lugis Albert	28-9-49	Quartier aleans	130471196	03-02-2000
LAKE Eustache	20-9-58	Savane Grand case	9109963 000105	30-11-09
Parolle Jean	25-9-66	Grand case	8502963 00013	06-11-06